

03 FEV. 2017



Séance du lundi 30 janvier 2017 à 19 heures

Commune de CAHORS – Salle des Congrès

Aujourd'hui, lundi trente janvier deux milles dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors –Salle des Congrès

Etaients présents :52 titulaires dont 6 possédant une procuration
5 suppléants dont 2 possédant une procuration**- TITULAIRES :**ARCAMBAL
BELLEFONT – LA RAUZEBOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORSCALAMANE
CATUS
CRAYSSAC
DOUELLEESPERE
FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
NUZEJOULS
PRADINESST GERY - VERS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme HAUDRY Sabine), Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de Mme BOUIX Catherine), M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte (procuration de M. DIZENGREMEL Ludovic), M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc)
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
Mme VANBESIEEN Joëlle (procuration de M. MOUGEOT Jean-Paul),
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis (procuration de Mme ROUAT Géraldine), M. STEVENARD Daniel, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

- SUPPLEANTS :CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
LHERM
ST MEDARDMme MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,**Etaients excusés ou absents :**

24 titulaires - 24 suppléants

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETSMme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU
Géraud, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD
Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme
EYMES Isabelle,

CAILLAC

M. TILLOU José,

CALAMANE

M. FAURE Jean-Pierre,

CATUS

M. VAZ Victor,

CIEURAC

M. PEYRUS Guy,

FRANCOULES

M. GUILLEMOT Jean-Luc, M. COMBET Gil,

GIGOZAC

M. OUVRARD François,

LABASTIDE DU VERT

M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Héléne,

LE MONTAT

M. MOUGEOT Jean-Paul,

LES JUNIES

M. BARDINA Fabien,

MAXOU

M. VIVIER Jean-Luc, M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

MERCUES

M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY

M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,

PRADINES

Mme ROUAT Géraldine, M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE

M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS

M. FIGEAC Philippe, M. RAFFY Bernard,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. GILBERT Joël, M. BONNET Frédéric,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Secrétaire de séance :

M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Ressources humaines

Objet : Mise à disposition individuelle de personnel auprès du CCAS de la Ville de Cahors –
Abrogation de la délibération en date du 10 février 2015

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Affiché au
GRAND CAHORS le :

Séance du 30 janvier 2017
Rapporteur : Jean PETIT

03 FEV. 2017

Rédacteur : Christine BRU
Service : Ressources humaines

**Objet : Mise à disposition individuelle de personnel auprès du CCAS de la Ville de Cahors –
Abrogation de la délibération en date du 10 février 2015**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale et notamment les articles 61 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Mesdames, Messieurs,

Le 10 Février 2015, suite au départ en retraite du Directeur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Cahors, le Conseil communautaire délibérait afin d'autoriser la mise à disposition d'un de ses Directeurs Territoriaux, en l'espèce M. Alain JUTIER, auprès du CCAS de la Ville de Cahors, en vue d'assurer l'intérim du Directeur du CCAS.

Considérant le recrutement au 1^{er} Janvier 2017, d'un Administrateur territorial afin d'exercer les fonctions de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Population,

Considérant l'accord de cet agent, Mme Anne CUCULLIERES, en date du 10 Janvier 2017,

Considérant la saisine de la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'abroger la délibération en date du 10 février 2015 portant mise à disposition d'un Directeur territorial auprès du CCAS de Cahors,
- D'abroger la convention en cours de mise à disposition y afférent,
- D'approuver la nouvelle mise à disposition individuelle de personnel,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention correspondante et les avenants éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE